

**Allocution d'ouverture de M. le Haut-Commissaire à la Prévention de la Corruption
à l'ouverture de la rencontre HCPC-OSC de lutte contre la corruption au Bénin**

Monsieur Martin Vihoutou ASSOGBA, Directeur Exécutif de l'Association de Lutte contre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme (ALCRER) ;

Monsieur Rigobert OROU-GANNI, Président de Social Watch-Bénin ;

Monsieur Aristide HOUNDODE, Secrétaire général du Front des Organisations nationales contre la Corruption (FONAC) ;

Mesdames et messieurs les cadres à divers niveaux du HCPC et des OSC de lutte contre la corruption ;

Mesdames et messieurs les professionnels des médias ;

Chers invités ;

Mesdames et Messieurs,

La corruption, phénomène d'ampleur mondiale, demeure un des principaux facteurs des déficits de gouvernance en Afrique et au Bénin. Elle affecte de manière disproportionnée les populations en situation de vulnérabilité, notamment les personnes vivant dans la pauvreté ainsi que les groupes dont la participation à la vie publique demeure insuffisamment prise en compte, en particulier les jeunes et les femmes.

En dépit des efforts déployés par les différents régimes qui se sont succédé depuis les indépendances, ce fléau a persisté, se renouvelant dans ses formes et mécanismes. Face à cette réalité, les pouvoirs publics béninois ont progressivement affirmé une orientation stratégique privilégiant la prévention de la corruption, en complément indispensable de l'approche répressive.

Cette option a amené le Gouvernement à soumettre au vote de la Représentation nationale la loi n° 2020-09 du 23 avril 2020 portant création, mission, organisation et fonctionnement du Haut-Commissariat à la prévention de la corruption (HCPC) en République du Bénin, organe spécifiquement dédié à la prévention de la corruption.

Chers partenaires des OSC,

Mesdames et Messieurs,

A la suite de son opérationnalisation en 2024, le HCPC a engagé une série de démarches institutionnelles à travers des audiences et des séances de travail avec les responsables d'institutions constitutionnelles et légales, ainsi qu'avec certains membres du gouvernement. Ces concertations ont permis de poser les bases d'une collaboration inter-institutionnelle structurée et d'initier des actions de terrain notamment des campagnes de sensibilisation sur les méfaits de la corruption dans tous les départements du Bénin, avec l'appui des structures concernées. La dernière campagne qui a porté sur la corruption et les fraudes électorales a reçu l'appui des Cellules de Participation Citoyenne (CPC) mises en place par ALCRER et Social Watch-Bénin. C'est le lieu et le moment d'adresser tous mes remerciements à ces organisations pour ce dispositif qui a fortement contribué au succès de cette campagne.

La lutte contre la corruption étant un processus fondamentalement multi-acteurs, il apparaît essentiel que le HCPC, en sa qualité d'organe public chargé de la prévention, renforce la coopération avec les acteurs non étatiques. Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'article 13 de la Convention des nations Unies contre la Corruption, relatif à la participation de la société.

La présente rencontre avec les principales organisations de la société civile actives dans la lutte contre la corruption au Bénin (FONAC, ALCRER et Social Watch-Bénin) participe de cette volonté de consolidation d'une synergie d'actions, gage d'une plus grande efficacité des initiatives de prévention de la corruption au Bénin dans notre pays.

Chers invités,

Mesdames et Messieurs,

Au cours de notre séance de travail, nous aurons :

- ✓ à mener des réflexions approfondies sur les enjeux, défis et priorités actuels en matière de lutte contre la corruption au Bénin ;
- ✓ à définir les axes et modalités de collaboration entre le HCPC et les OSC actives dans l'anti-corruption;
- ✓ à retenir un cadre de concertation régulier incluant la périodicité de rencontres entre HCPC et OSC.

Il ne fait aucun doute que la représentation à un haut niveau des organisations concernées atteste de leur volonté affirmée de se constituer en partenaires crédibles du HCPC, dans le cadre de cette lutte résolue, constante et non négociable contre la corruption dans notre pays.

C'est sur cette note d'espérance et de responsabilité partagée que je déclare ouverte la présente rencontre entre le HCPC et les principales organisations de la société civile engagées dans la prévention et la lutte contre la corruption.

Je vous remercie.